

# Revues

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **130 (1985)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **27.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Revues

### Défense nationale, juin 1985

Le général René Imbot, chef d'état-major de l'armée de terre, examine la question du choix des armements: un arbitrage entre présent et futur. C'est pour lui l'occasion de rappeler les options essentielles de la stratégie française de dissuasion et le rôle qu'y jouent, en particulier, les forces conventionnelles. Il plaide pour une rapide modernisation et pour le renforcement des armements de la Force d'action rapide. La préparation de l'avenir «impose au chef d'état-major de l'armée de terre (...) de prévoir en planification, d'organiser en programmation et de conduire en exécution budgétaire des choix équilibrés, cohérents et financièrement réalistes qui permettent d'adapter l'outil militaire au présent et au court terme, tout en anticipant sur le futur».

Au moment où la troisième dimension devient plus que jamais un enjeu militaire, politique et économique, le général Bernard Capillon, chef d'état-major de l'armée de l'air, rappelle qu'avant même que d'autres forces ne soient engagées dans le combat, les forces aériennes seront tout à la fois les premières visées et les premières engagées. Il en découle qu'«au niveau tactique ou stratégique, dans un cadre probable interarmées ou en actions indépendantes, l'arme aérienne, par sa qualité et son volume, figure au premier plan des priorités de défense.»

Nous avons noté également une étude très complète du général Jean Gibour, qui fut pendant deux ans le chef du département «Afrique-Moyen Orient» au secrétariat général de la défense nationale, sur le Tchad. On y retrouve les éléments succinctement évoqués dans nos colonnes par le commandant Michel Texeraud voici quelques mois. Selon l'auteur, le Tchad doit surmonter ses propres contradictions, et ses voisins se devraient d'y limiter leur influence plutôt que d'y attiser les désaccords. Mais est-ce bien là leur intention? On peut à tout le moins en douter.

Enfin, relevons une excellente présentation, par Jacques de la Hersière, de l'Ecole

supérieure de guerre interarmées qui reçoit régulièrement et depuis sa création des stagiaires suisses à l'Ecole militaire.

### Military Review N° 5, mai 1985

Depuis plus de cinq ans, l'armée soviétique est présente en Afghanistan. Le major Joseph J. Collins examine l'expérience soviétique dans ce pays. Il constate que les succès tactiques des «combattants de la paix» prouvent que l'armée rouge souffre de pas mal des maux qui sont ceux de la société dont elle est issue. En dépit d'un rapport de forces partout favorable, l'armée soviétique peut être défaite par des combattants déterminés, qui conservent l'initiative et qui savent faire bon usage de leur terrain. Une conclusion qui n'est pas sans intérêt pour nous.

Nous avons également noté l'article que le colonel John D. Waghelstein consacre à la doctrine anti-insurrectionnelle après la guerre du Vietnam. L'auteur est obligé de constater que si, dans les années 60, cette doctrine n'était pas au point et les troupes insuffisamment entraînées, la situation, aujourd'hui, n'est pas meilleure et qu'il s'en faut même de beaucoup.

### Ejército N° 544, mai 1985

Dans une livraison très largement consacrée au centenaire de l'actuel drapeau espagnol, nous avons relevé l'article du commandant Alfonso Garcia de Paadin y Ahumada: Problèmes relatifs à la sécurité de la documentation. Point n'est besoin d'insister sur la nécessité du maintien du secret dans les préparatifs militaires. L'auteur examine et rappelle l'ensemble de la législation en vigueur en la matière. Il insiste, dans la dernière partie de l'article, sur la nécessité qu'il y a de désigner, dans chaque cellule de travail, un responsable du maintien du secret, de la fermeture des coffres, etc. Il rappelle aussi que les locaux de travail doivent permettre d'assurer le maintien du secret, de par leur agencement, leurs systèmes de fermeture et la possibilité de celer ce qui s'y passe aux vues extérieures.

**Allgemeine Schweizerische  
Militärzeitschrift N° 6, juin 1985**

La livraison que nous avons sous les yeux comporte un cahier spécial encarté, préfacé par le chef du Département militaire fédéral et consacré au Groupement de l'armement. La revue elle-même publie en outre une interview de M. Charles Grossenbacher, directeur du GDA jusqu'au 30 juin. Il en ressort que cette instance fait l'objet de critiques souvent injustifiées. Sans nier qu'il se soit produit ici ou là une «panne» (telle l'affaire «Nora» par exemple), M. Grossenbacher estime qu'en regard des montants gérés et de l'ensemble des projets développés avec succès, de tels accidents de parcours doivent être relativisés.

Dans son éditorial, par ailleurs, le colonel EMG Geiger plaide pour un peu plus de compréhension de la part des commandants de troupe à l'égard d'une administration militaire qui, affirme-t-il, ne démérite pas et fait tout son possible pour exécuter son travail avec sérieux et d'une manière expéditive.

Nous avons encore noté l'article du chef d'aviation du CA camp 4, le colonel EMG Charles Ott, qui indique sur quels critères l'aviation se base pour sélectionner les objectifs de son appui au sol. Le premier d'entre eux est que le but à détruire soit hors de portée des armements terrestres, et notamment de l'artillerie. Le colonel Ott rappelle au surplus que l'aviation est d'abord un moyen de niveau opératif et non pas tactique. Il en découle une mission privilégiée dans l'appui au sol, celle de couper les éléments de tête de leur deuxième échelon et de leurs bases logistiques.

**Revue de l'OTAN N° 2, avril 1985**

Par deux contributions («Les améliorations de la défense classique: où va l'Alliance» de J. M. Stewart, et «L'initiative de défense stratégique» de David M. Abshire), la revue met une fois encore en exergue la nécessité pour l'Alliance atlantique de renforcer son potentiel en moyens conventionnels pour éviter de se trouver contrainte de faire en premier usage de l'arme nucléaire.

Examinant «Les relations économiques Est-Sud», Emilio Gasparini montre comment le Pacte de Varsovie s'oriente vers des transactions militaires avec le monde en développement, ses trois «clients» privilégiés étant Cuba, la Mongolie et le Vietnam.

**Revue Historique des Armées N° 159,  
juin 1985**

Il s'agit d'un nouveau numéro spécial, préfacé par le général Imbot, chef d'état-major de l'armée de terre, consacré aux «enfants de troupe». L'institution remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle et permet aux enfants de militaires de suivre un enseignement correct même lorsque les armées sont en campagne. De nombreuses écoles militaires préparatoires et autres lycées ont été ouverts non seulement en métropole mais également dans des départements d'outre-mer. Parmi les élèves de telles institutions, des personnages prestigieux, à l'exemple de Victor Hugo soi-même.

Ces établissements sont tous maintenant des «lycées militaires», à l'exception de l'École militaire préparatoire de La Réunion.